



Prud'hommes harcèlement

Par Camille9

Bonjour,

J'ai une petite question , voilà j'ai gagné un procès prud'hommal pour harcèlement dans mon ancienne société. Mon ancien employeur doit me verser des indemnités, sur le compte rendu il y a notifié : avec intérêts au taux légal à compter de novembre 2020.

Ma question est comment calcul t on ?

Exemple

2000×360 (nombre jours) $\times 0,84$ (taux créanciers) / 36500 = 16,56

Du coup le montant trouver on le multiplie par le nombre de mois 12 (360 jours) soit 198 qu'on ajoute à 2000 ?

Est ce bien cela ?

Car l'es terme sur les rendu sont pas trop claire on s'y perds .

Merci d'avance

Par osram

Bonjour,

Je vous conseille de remettre la grosse du jugement à un huissier de justice qui signifiera ce jugement et calculera les intérêts.

Ne tentez pas de recouvrer vous-mêmes vous pourriez laisser passer certains délais et rendre caduque la décision du tribunal.